

Image not found or type unknown



Congés trimestriels

Par **Popoo**, le **04/03/2024** à **19:16**

Bonjour,

Je travaille à temps partiel les lundis, jeudis et vendredis de chaque semaine. Ma convention collective est la CN66 (Handicapés). J'ai donc droit à 6j de CT pendant 3 trimestres. Sur ma fiche de paie, j'ai remarqué que pour 1 CT pris j'étais moins payée qu'un jour travaillé (44e brut par jour). Je ne comprends pas pourquoi je serai moins payée un jour de congés trimestriels comparé à un jour travaillé. Est-ce que vous pourriez m'expliquer ?

En vous remerciant.